



## OBJECTIFS

Être capable de travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et de réaliser les vérifications journalières, prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004, d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.

**PUBLIC** Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

## PRE-REQUIS

Le stagiaire devra bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur. Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes et dessins).

## CONTENU

- Les enjeux de la prévention ;
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- La prévention des risques :
  - Signaler les situations dangereuses ;
  - Communiquer ;
  - Rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation ;
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité ;
- L'exploitation de la notice de fabricant ;
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent ;
- L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage.

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés ;
- Apports théoriques ;
- Mises en situations pratiques ;
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique ;

**DUREE** 1 jour (soit 7 heures).

**EFFECTIFS** De 3 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum par formateur

## REFERENCES REGLEMENTAIRES

En référence à la recommandation R408 et suivant Arrêté du 21 décembre 2004.